



Règlement pour les parents

Les activités extrascolaires sont soumises aux dispositions établies dans le Règlement Intérieur du Lycée Français de Guadalajara. Toutes les règles générales applicables au paiement, à la conduite, à la sécurité et au bien-être des élèves et du personnel sont valables et applicables aussi aux activités extrascolaires.

Toutefois, vous trouverez ci-dessous les règles spécifiques qui s'appliquent exclusivement aux activités extrascolaires, qui ne figurent pas dans le règlement général.

- 1. Les moyens officiels de communication** seront à l'adresse extraescolares@cfm.edu.mx, au numéro de téléphone de l'école 333682 2221, poste 229 et au téléphone portable 3331463052 du lundi au jeudi de 10h00 à 16h00.
- 2. Paiements.** Les paiements devront être effectués conformément au règlement de la trésorerie du Lycée Français de Guadalajara. Le justificatif de paiement doit être envoyé au service de recouvrement cobranza@cfm.edu.mx et aux activités extrascolaires extraescolares@cfm.edu.mx, afin que l'élève soit dûment inscrit.
- 3. Inscriptions.** Les inscriptions des élèves doivent être autorisées par le service des activités extrascolaires car elles sont soumises à la disponibilité des places et peuvent se faire au début de chaque mois.
- 4. Changement d'activité.** Un élève déjà inscrit à une activité ne peut en aucun cas changer d'activité pendant le mois en cours.
- 5. Rattrapage des cours.** Il n'y a pas de cours de rattrapage pour les absences des élèves, que ce soit pour cause de maladie, jours fériés, semaines françaises et/ou vacances, ou pour toute autre raison.
- 6. Annulations.** Pour annuler la participation de votre enfant aux activités auxquelles il est déjà inscrit, vous devrez nous en informer à travers l'adresse électronique officielle extraescolares@cfm.edu.mx ; dans le cas contraire, votre enfant continuera à être actif et les frais correspondants devront être payés jusqu'à ce que l'annulation correspondante soit effectuée.
- 7. Cantine scolaire et transport.** Le service devra être demandé auprès du prestataire correspondant, et le service d'activités extrascolaires devra être notifié via l'adresse électronique officielle extraescolares@cfm.edu.mx.



8. Sortie des élèves et personnes autorisées à venir les récupérer. Les sorties se font conformément au règlement intérieur du Lycée Français de Guadalajara. Après 16h31, l'élève sera sous la responsabilité du personnel de sécurité de l'école. Lorsque vous viendrez chercher votre enfant, vous devrez obligatoirement signer un registre indiquant l'heure à laquelle votre enfant a été récupéré. Ces retards seront comptabilisés et au troisième retard, l'élève ne sera pas autorisé à participer à son activité extrascolaire suivante.

9. Absence de l'élève. Si un élève ne peut pas participer aux activités extrascolaires pour quelque raison que ce soit, il est indispensable d'envoyer un courriel à : viescolaire1erdegre@cfm.edu.mx, avec copie à extraescolares@cfm.edu.mx, au professeur du cours correspondant et à la cantine scolaire (si le service a été contracté).

10) Zone autorisée pendant les AE. Afin de maintenir une surveillance adéquate des élèves participant aux activités extrascolaires, il est établi que les élèves devront rester sur la pelouse du primaire, à l'extérieur des classes de CP et de CE1.

Le service des Activités Extrascolaires se réserve le droit d'annuler son service si un élève ou une famille ne respecte pas le présent règlement.

Zapopan, Jalisco, le _____, 202_

Nom et signature du père, de la mère ou du tuteur :	
Nom complet de l'élève	
Classe de l'élève :	

